



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



E/CN.14/714
E/CN.14/ECO/128/Rev.1
E/CN.14/ATRCW/77/Rpt.
SOC/150/84
10 janvier 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième session
Cinquième réunion de la
Conférence des ministres

Rabat (Maroc), 20-28 mars 1979

DOCUMENT DE CONFERENCE

Point 16 a) de l'ordre du jour



**RAPPORT DE LA CONFERENCE REGIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS
NATIONAUX, DU PLAN REGIONAL ET DU PLAN MONDIAL D'ACTION
POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT**

(Nouakchott, Mauritanie, 27 septembre 1977 - 2 octobre 1977)

RAPPORT



CONFERENCE REGIONALE LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT



Distr.
GENERALE
E/CN.14/ECO/123/Rev.1
E/CN.14/AFRC/77/Rpt.
SOC/150/J4
20 février 1978
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT DE LA CONFERENCE REGIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS
NATIONAUX, DU PLAN REGIONAL ET DU PLAN MONDIAL D'ACTION
POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

(Nouakchott, Mauritanie, 27 septembre 1977 - 2 octobre 1977)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PREMIERE PARTIE : ORGANISATION DE LA CONFERENCE - -	1 - 12	1
DEUXIEME PARTIE : DEBAT GENERAL - - -	13 - 57	5
TROISIEME PARTIE : RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE		18

ANNEXE : STRUCTURE ET MANDAT DU COMITE REGIONAL AFRICAIN
DE COORDINATION POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME
AU DEVELOPPEMENT

PREMIERE PARTIE

ORGANISATION DE LA CONFERENCE

Organisation de la Conférence

1. La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration de la femme au développement s'est tenue du 27 septembre au 2 octobre 1977 à l'hôtel El Ahmedi de Nouakchott (Mauritanie). Cette conférence a été organisée sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, du Centre de l'Organisation des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, et du Bureau de coopération technique de l'ONU, avec le concours du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie.
2. La Conférence avait principalement pour objet d'examiner les progrès réalisés par les Etats membres, ainsi que par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales oeuvrant en Afrique, en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action régional qui a été officiellement adopté dans le cadre du Plan d'action mondial lors de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme à Mexico, en 1975.
3. La Conférence a également été convoquée conformément à la résolution 3520(XXX), dans laquelle l'Assemblée générale soulignait l'importance des examens et évaluations périodiques des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Plan d'action mondial et proclamait la période 1976-1985 Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui serait consacrée à une action nationale, régionale et internationale efficace et soutenue visant à appliquer le Plan d'action mondial et les résolutions connexes.
4. Ont assisté à cette conférence 71 participants officiels représentant les 34 Gouvernements suivants : Angola, Botswana, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Empire centrafricain, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Souaziland, Togo, Tunisie, Zaïre et Zambie.
5. Etaient également présents 41 observateurs envoyés par la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, la Suède et par les organisations internationales et non gouvernementales suivantes : Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, Bureau de coopération technique de l'ONU, Asian and Pacific Centre for Women and Development, Organisation des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Institut panafricain de développement, Fédération internationale pour le planning familial (FIPF), Communauté internationale Baha'ie, Organisation panafricaine des femmes, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Association des femmes africaines pour les recherches et le développement, American Friends Service Committee, Fondation Ford, Centre international de recherches sur les femmes, Alliance coopérative internationale, Fédération internationale d'économie familiale, Fédération luthérienne mondiale et Association mondiale des guides. Les Congrès syndicalistes du Ghana, du Kenya et de la Zambie avaient également envoyé des observateurs.

Ouverture de la Conférence

6. La Conférence a été ouverte le mardi 27 septembre à 9 h 30 par le Président de la Mauritanie, M. Moktar Ould Daddah, qui a fait observer que les hommes et les femmes d'Afrique se heurtaient à des problèmes identiques liés aux nombreuses transformations économiques, sociales et culturelles qui se produisaient dans leurs sociétés. A cet égard, la femme jouait un rôle fondamental car elle demeurait le support le plus solide de la communauté. La Conférence avait donc une importante contribution à apporter à la lutte menée par l'Afrique pour le développement.

7. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, M. Adebayo Adedeji, a récapitulé les objectifs de la Conférence et a fait le point des travaux entrepris par la CEA en vue d'intégrer les femmes aux activités de développement. Il a également félicité tous les pays africains pour les efforts qu'ils avaient déployés pour mettre en place des dispositifs nationaux tendant à faciliter l'intégration des femmes dans le développement, conformément aux recommandations formulées dans le Plan d'action mondial adopté à Mexico en 1975 à l'occasion de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme. Il a remercié les nombreux organismes donateurs qui avaient offert une assistance généreuse au titre du Programme de la Commission en faveur de la femme.

8. Dans un message envoyé aux participants, le Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires de l'ONU, désignait Mme Lusibu N'Kanza, Directrice du Centre du développement social et des affaires humanitaires, pour le représenter à la Conférence. Le Sous-Secrétaire général a adressé ses remerciements au Secrétaire exécutif et au personnel de la CEA pour le concours qu'ils avaient prêté à l'occasion de l'élaboration du Plan d'action régional et du Plan d'action mondial. L'application de ces Plans, par la CEA, dans le cadre du Programme africain pour l'avancement de la femme avait été un puissant encouragement pour les autres organes des Nations Unies. Les femmes

africaines avaient montré qu'elles s'intéressaient activement à la gestion de leurs affaires et avaient incité les femmes, ailleurs dans le monde, à faire de même. Après avoir donné lecture du message du Sous-Secrétaire général, Mme N'Kanza a indiqué qu'il existait une relation étroite entre les travaux de la Conférence et ceux qui avaient été entrepris à Mexico lors de la Conférence de l'Année internationale de la femme en 1975 et poursuivis par l'intermédiaire des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1975 et 1976. Elle a lancé un appel pour que l'élément humain du développement soit explicitement reconnu; le manque de préoccupation à cet égard avait contribué à la discrimination, à la guerre, à l'impérialisme, au colonialisme, aux souffrances endurées par les femmes tout au long de l'histoire. Madame N'Kanza a conclu son intervention en affirmant que les femmes devaient prendre conscience de leurs véritables problèmes et que les gouvernements et la communauté mondiale devaient les aider, afin que les hommes et les femmes puissent accélérer ensemble le processus de développement.

9. La Présidente de la Commission nationale des femmes du Parti du peuple mauritanien, Mme Aïssata Kane, a déclaré que la Conférence revêtait une importance capitale et constituait une source de joie, car elle fournissait la preuve que les femmes étaient en train de prendre la place qui leur revenait dans le processus de développement. Elle a ajouté que la paix était et devait rester l'une des préoccupations majeures de toutes les femmes.

10. Mme Mariem Daddah, épouse du Président de la Mauritanie, a fait valoir qu'il était indispensable que les pays africains optent pour un développement global et intégré, au lieu d'imiter les pays industrialisés, qu'ils fassent appel à la culture authentique de leurs peuples comme base du développement et qu'ils éliminent progressivement toute distinction entre les hommes et les femmes.

Election du Bureau

11. La Conférence a ensuite élu les membres du Bureau :

Présidente : Mme Aïssata Kane, Présidente de la Commission nationale des femmes du Parti du peuple mauritanien.

Première Vice-Présidente : Mme Lily Monze, Ministre d'Etat chargé de la coopération technique et économique de la Zambie.

Deuxième Vice-Présidente : Mme Lumana-Lu-Nimy, membre du Comité national des travailleurs du Zaïre.

Rapporteur : M. Khalil Belhaouane, Directeur, Administrateur, Conseiller, Planificateur en matière de ressources humaines au Ministère du Plan de Tunisie.

Adoption de l'ordre du jour

12. L'ordre du jour ci-après a été adopté à l'unanimité par la Conférence :

1. Etude des progrès enregistrés en ce qui concerne la mise en oeuvre des plans d'action pour l'intégration des femmes au développement aux échelons national et régional.

2. Priorités et mesures visant à accroître à l'avenir la participation des femmes au développement de l'Afrique, stratégies pour l'instauration du nouvel ordre économique international et Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, 1976-1981-1986.

3. Etablissement d'un mécanisme régional pour accroître le rôle des femmes dans le processus de développement économique et social de l'Afrique et promouvoir et orienter le Centre de recherches et de formation pour la femme de la CEA.

4. Action aux échelons national et régional concernant l'Année internationale de l'enfant.

DEUXIEME PARTIE

DEBAT GENERAL

Examen des progrès enregistrés en ce qui concerne la mise en oeuvre des plans d'action pour l'intégration des femmes au développement aux échelons national et régional (point 1 de l'ordre du jour)

13. Au cours des délibérations consacrées au point 1 de l'ordre du jour les participants ont récapitulé les progrès réalisés et les mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour la promotion de la femme et son intégration au processus de développement. Au sujet des dispositifs mis en place, de nombreux gouvernements avaient créé des commissions nationales pour la femme et le développement, des bureaux pour la femme ou des ministères des affaires féminines. D'autres pays avaient renforcé les sections féminines de leurs partis politiques nationaux en vue d'élargir leur compétence technique. D'autres encore avaient adopté des systèmes et des méthodes pour faire progresser la condition de la femme grâce à l'amélioration de son statut juridique, économique et social, à l'accroissement de la scolarisation chez les filles et à des mesures tendant à faire participer les femmes au processus de prise de décisions et à leur donner accès aux postes de direction. Il restait cependant encore beaucoup à faire dans ce domaine.

14. Parmi les difficultés auxquelles se heurtaient les dispositifs nationaux, il y avait l'identification systématique des problèmes et le chevauchement fréquent des activités des divers ministères s'occupant des affaires féminines. Les problèmes financiers, sociaux et politiques, les problèmes de communication et de transport contribuaient à ralentir la réalisation des objectifs. Les pays récemment libérés se heurtaient à des difficultés spéciales de reconstruction dans leur lutte pour l'indépendance économique.

15. D'autre part il était généralement admis que l'avancement véritable des femmes était subordonné à un effort national de développement. Certains participants ont fait remarquer que l'oeuvre de développement était indivisible et globale et que, par conséquent, il ne fallait pas reléguer la femme dans une situation marginale, mais plutôt de l'intégrer au développement au même titre que l'homme. Bien entendu, pour atteindre cet objectif, il fallait accorder la plus grande importance aux activités d'alphabétisation, à la formation des femmes et aux services orientés vers les besoins des femmes.

16. Une attention particulière devait désormais être accordée aux femmes vivant dans les zones rurales, d'autant plus que la plupart des pays africains étaient essentiellement des sociétés rurales. En Afrique, c'était dans les zones rurales que se posaient les problèmes les plus aigus.

17. On a également souligné la nécessité, pour les planificateurs, d'inclure dans les plans de développement nationaux un élément humain relatif à l'avancement de la femme et de favoriser sa participation active au développement économique et social de la nation. Dans cet effort de développement, l'initiative des projets incombaît, en premier lieu, aux pays eux-mêmes. Néanmoins les efforts tendant à favoriser la coopération et l'assistance entre les pays africains et leurs organismes d'assistance et de recherche s'étaient révélés d'une grande utilité pour aider ces pays à relever le défi que représente le développement. A ce propos, la CEA avait créé en 1975 le Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF) dans le cadre de sa Division du développement social, répondant ainsi à la recommandation du Plan d'action pour l'Afrique et à la résolution 269(XII) de la Conférence des ministres de la CEA.

18. Le Centre avait pour objet de soutenir les mesures des gouvernements et d'offrir un moyen d'échanger des renseignements et des données d'expérience entre les pays de la région. Certains participants ont souhaité que le Centre soit élargi de manière à pouvoir desservir une plus grande partie du continent et qu'il diffuse des renseignements pour faire connaître son programme et, surtout, qu'il intensifie ses activités dans les domaines des statistiques et des recherches. Le Centre devait en outre redoubler d'efforts pour aider les gouvernements à créer des commissions nationales, des bureaux pour la femme et autres organismes similaires pour promouvoir des études et des recherches permettant de déterminer les obstacles et les problèmes qui freinaient l'intégration de la femme et de prendre les mesures qui s'imposaient.

19. Les participants ont exprimé leur satisfaction au sujet des activités entreprises jusque-là par le Centre dans les domaines de la formation, de la puériculture, de la promotion des technologies villageoises et de l'organisation de séminaires sur la mise en place des dispositifs nationaux. On a suggéré qu'il conviendrait que le Centre étoffe ses effectifs. Les participants ont vivement exhorté l'Organisation des Nations Unies à mettre un plus grand nombre de postes permanents à la disposition de la CEA au titre du CARFF, de sorte que des fonds extrabudgétaires puissent être réservés aux activités opérationnelles.

20. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les pays africains avaient fait des progrès considérables et l'enseignement primaire universel et gratuit avait été instauré dans quelques pays. Le nombre des programmes de formation destinés aux femmes au niveau des villages avait augmenté, mais restait insuffisant. Certaines institutions nationales avaient lancé des programmes visant à introduire des technologies spéciales dans les villages, d'autres accordaient des prêts aux groupes de femmes et contribuaient à la création de coopératives. D'autres encore avaient créé des services d'orientation professionnelle. Une délégation a annoncé l'organisation de cours du soir à l'intention plus spécialement des femmes mariées. Plusieurs délégations ont exprimé

leur inquiétude au sujet du nombre toujours plus grand des jeunes sans travail à la fin de leurs études scolaires, en particulier dans les zones rurales et ont proposé à cet effet l'organisation de programmes de formation en cours d'emploi dans les zones rurales. Quelques pays avaient lancé des campagnes d'alphabétisation. Des garderies d'enfants pilotes constituaient un projet important dans un pays. La formation en prévision de l'exploitation de petites industries était réalisée par l'intermédiaire de programmes de services à l'intention des nouveaux entrepreneurs. On a insisté sur la formation des enseignants, en signalant que cette formation devait s'inspirer des conditions africaines et rurales. La formation aux activités agricoles était maintenant offerte aux femmes aussi bien qu'aux hommes, l'accent étant placé sur la production alimentaire. On a fait remarquer que les instituts de formation continuaient d'instruire des personnes qui ne trouvaient pas de travail à la fin de leurs études.

21. L'emploi des femmes, en particulier de celles qui vivaient en milieu rural et de celles qui devaient gagner leur vie dans les taudis urbains, a été jugé particulièrement important. Certains pays avaient lancé des projets pilotes dans les campagnes en vue d'accroître la production agricole et de développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles, pour permettre aux femmes de contribuer, dans des conditions plus rémunératrices, à la satisfaction des besoins de la famille et de la nation. La nécessité d'employer des femmes à des fonctions de responsabilité a été soulignée. On a insisté également sur la nécessité d'étudier les caractéristiques de l'emploi chez les femmes rurales, en particulier chez les femmes qui étaient chefs de ménage, très nombreuses dans plusieurs pays africains. Les programmes visant à améliorer la productivité portaient sur le croisement des animaux, l'engraissement du bétail, la pose de clôtures, l'aviculture, l'horticulture, l'élevage, l'hôtellerie et la couture. Dans un pays plus de 50 p. 100 des fabricants d'articles d'habillement étaient des femmes, dont certaines utilisaient des machines très perfectionnées. Des femmes appartenaient à la police, d'autres avaient combattu aux côtés des hommes pour la libération de leur pays.

22. Les zones rurales étaient souvent mises en valeur dans le cadre de programmes fondés sur l'initiative personnelle qui se traduisaient par l'amélioration de l'adduction d'eau, des routes, des garderies d'enfants, des presses à huile et des minoteries. Des coopératives étaient créées dans les villes aussi bien que dans les zones rurales; des associations de crédit et d'épargne aidaient les femmes à entreprendre des activités productrices de revenus dans de nombreux pays. Certains représentants ont insisté sur les besoins spéciaux des jeunes femmes en matière d'emploi, citant en particulier celles qui vivaient dans des taudis. Quand elles parvenaient à trouver du travail, elles étaient souvent exploitées. Les pays de l'Afrique australe souffraient considérablement de la migration des hommes et de la domination de l'économie de l'Afrique du Sud.

23. S'agissant de communication et de diffusion, les participants ont signalé la nécessité des communications à l'intérieur des pays et entre les pays de la région. Le Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF) a été invité à s'adjoindre des spécialistes des communications afin qu'il puisse devenir un point de convergence pour les échanges d'informations entre les pays et sur les activités régionales et sous-régionales. Les participants ont insisté aussi sur la nécessité d'accroître le nombre de femmes africaines qui se consacraient au métier d'écrivain; déjà plusieurs femmes africaines commençaient à s'exprimer sur la condition et la situation de la femme. Une délégation a annoncé que son pays travaillait à l'établissement d'un répertoire des travaux de recherche, des chercheurs, des programmes nationaux et des activités se rapportant aux femmes; elle a demandé au Centre de faciliter les échanges de renseignements de ce genre à travers la région. Les moyens de communication étaient utilisés de plus en plus pour l'enseignement et la diffusion de renseignements sur la vie rurale et sur les femmes.

24. En ce qui concerne la santé, la nutrition et les services sociaux, les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les mesures de protection de la santé de la mère et de l'enfant, en organisant des programmes de soins, de nutrition et de réadaptation à l'intention des groupes les plus vulnérables.

25. Plusieurs représentants ont annoncé le lancement, dans leur pays, de projets visant à améliorer la santé de la mère et de l'enfant, à créer des pouponnières pour les mères qui travaillaient et des garderies rurales. Une participante a indiqué que l'on se préoccupait de plus en plus dans son pays au sujet de l'avortement, de l'infanticide et des grossesses hors mariage, et que cette préoccupation faisait l'objet d'entretiens officiels. L'approvisionnement en eau et la protection des sources et des puits devaient retenir l'attention. Les programmes concernant la nutrition et la formation aux techniques de préservation et d'emmagasinage des produits alimentaires restaient prioritaires.

26. S'agissant de la population, plusieurs délégations ont annoncé le renforcement de leurs services de planification de la famille, l'accent étant placé sur l'amélioration du bien-être des mères et des enfants. Elles ont signalé une augmentation du nombre de gens qui acceptaient la planification de la famille, mais il restait davantage à faire dans ce domaine dans les zones rurales.

27. Au sujet des recherches et du rassemblement et de l'analyse des données, un pays avait entrepris une étude d'ensemble sur la condition et les besoins des femmes dans les zones rurales, en insistant particulièrement sur l'approvisionnement en eau potable, les activités productrices de revenus et les effets de la polygamie. Un autre pays avait fait une enquête sur les techniques utilisées dans les campagnes et dans les villages avec un double objectif, à savoir réviser les manuels scolaires pour que les enfants acquièrent des connaissances

par l'intermédiaire des techniques familières et élargir l'exploitation des techniques considérées comme les plus utiles et les plus efficaces. Des études sur les lois coutumières concernant le mariage, le divorce, etc., étaient en cours, de même que les études sur la production alimentaire, ces dernières portant en particulier sur l'outillage agricole, les méthodes de transformation des produits alimentaires, les installations d'emmagasiner et la commercialisation. Des participantes ont estimé qu'il était nécessaire d'étudier la situation des jeunes qui abandonnaient prématurément l'école. Le Centre africain de recherches et de formation pour la femme a été invité à poursuivre et à accroître le soutien qu'il accordait aux recherches.

28. Les délégations qui ont présenté des rapports sur les lois et les mesures administratives ont indiqué qu'il n'y avait chez eux aucune discrimination dans le droit, mais qu'il fallait redoubler d'efforts pour que les lois en vigueur favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes de même que l'égalité des chances pour les femmes soient effectivement appliquées, en particulier dans les zones rurales. S'agissant de l'administration, une délégation a fait remarquer qu'il y avait des femmes africaines qui étaient bien connues dans la communauté internationale en tant que dirigeantes. Des femmes occupaient aussi des postes de ministre et d'ambassadeur dans un certain nombre de pays; dans le cas des ministres, non seulement dans les domaines considérés comme féminins, mais aussi dans le commerce, la planification du développement, l'urbanisme, la justice, par exemple. Un nombre croissant de femmes participaient aux réunions internationales et régionales, mais on a également signalé que des ressources et des moyens plus importants étaient nécessaires pour accroître le nombre des femmes dans les délégations nationales.

29. On a signalé aussi la nécessité de former des femmes compétentes capables de formuler les propositions à présenter aux organismes donateurs. Les participantes ont répété avec insistance que les femmes rurales devaient disposer d'organisations plus efficaces; dans les pays qui ont présenté des rapports, les femmes des milieux ruraux avaient déjà des organisations ou étaient sur le point d'en avoir.

30. L'accent a été placé par ailleurs sur les relations entre l'élite féminine et les femmes rurales analphabètes. L'élite féminine devait prendre conscience de la nécessité d'améliorer ses relations avec les femmes appartenant à la masse et de travailler à réduire le fossé qui les séparait.

31. Malgré les progrès réalisés par les divers pays dans le domaine de la promotion de la femme et de son intégration active dans le système économique, plusieurs obstacles restaient à surmonter. La lutte contre les inégalités sociales risquait de tourner court faute de moyens suffisants. Les participants ont exprimé leur préoccupation au sujet des femmes et des familles vivant dans les zones désertiques. Parmi les obstacles qui entravaient les efforts tendant

à assurer des chances égales aux femmes, il y avait le manque de personnes qualifiées dans la plupart des domaines, le manque de fonds et les dispositions d'esprit des femmes et des hommes eux-mêmes. Un représentant a signalé que jusqu'ici rares étaient les personnes qui acceptaient de faire connaître les besoins des femmes, de sorte que le développement national et régional ne progressait que lentement, parce que la moitié de la population n'était pas appelée à participer pleinement à l'effort de développement. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont été invitées à prêter leur concours pour l'application des plans d'action et les organismes donateurs à accroître les ressources qu'ils pourraient mettre à la disposition des pays africains. Des délégations ont demandé à être renseignées sur le nombre de femmes du tiers monde qui occupaient des postes dans des organismes des Nations Unies. Le secrétariat a distribué une note d'information sur les postes vacants à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Il a été suggéré que les gouvernements africains présentent la candidature de femmes à la fonction publique internationale.

Priorités et mesures visant à accroître à l'avenir la participation des femmes au développement de l'Afrique, stratégies pour l'instauration du nouvel ordre économique international et Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique 1976-1981-1986 (point 2 de l'ordre du jour)

32. Un fonctionnaire du secrétariat a fait la synthèse des idées principales de la CEA sur la stratégie africaine du développement. Elle a déclaré que l'instauration d'un nouvel ordre économique international passait nécessairement par la réforme des économies africaines; en d'autres termes, par l'établissement d'un nouvel ordre économique national et régional. Les pays devaient investir une part plus importante de leurs ressources nationales dans les activités de développement consacrées aux zones rurales afin d'assurer une indépendance viable entre le secteur de l'agriculture et le secteur de l'industrie. Parmi les objectifs fondamentaux de la stratégie du développement il convenait de citer les suivants :

- a) Des mesures délibérées en faveur d'un accroissement de l'autonomie;
- b) L'accélération des processus intérieurs et relativement autonomes de croissance et de diversification;
- c) L'élimination progressive du chômage et du paupérisme.

Promotion de l'autonomie

33. Certaines participantes ont insisté sur la nécessité pour les pays africains de réduire leur dépendance à l'égard des ressources financières et des technologies provenant des pays industrialisés. Les pays en développement devaient prendre des mesures tendant à transformer sur place leurs ressources nationales afin d'en retirer de plus grands bénéfices et à favoriser le recours à des techniques adaptées à leurs réalités. Dans ce cadre, la coopération économique et technique entre les pays africains apparaissait plus que jamais indispensable, car cette coopération leur permettrait de combler le retard qui les rendait tributaires des pays industrialisés plutôt qu'interdépendants en tant que région. Cette coopération présupposait également des réformes en faveur des zones rurales et l'exécution de projets dans le cadre desquels le rôle de la femme dans le développement était considéré aussi important que celui de l'homme.

34. Les délégations ont estimé que la présence des sociétés multinationales dans les pays africains devait être étudiée sous l'angle des politiques de l'emploi et que ces sociétés devaient s'adapter aux priorités nationales en inscrivant leurs activités dans le cadre des plans et des politiques de développement des pays africains. Il convenait également de les inciter à favoriser les transferts de techniques vers les pays africains. Les femmes devaient être associées pleinement à l'instauration d'un nouvel ordre économique et devaient par conséquent recevoir une formation tendant à améliorer leurs qualifications et à faciliter leur accès aux postes de responsabilité.

Croissance économique et diversification

35. La croissance et la diversification de l'économie des pays africains pourraient contribuer à limiter la migration des travailleurs qualifiés des zones rurales vers les villes et à freiner l'exode des compétences vers les pays industrialisés. La transformation sur place des matières premières devait être encouragée afin de réduire l'importation de produits en provenance des pays industrialisés, de tirer un meilleur parti des ressources nationales et de créer des emplois. A cet égard, il fallait que les Gouvernements prennent des dispositions efficaces pour arrêter les exportations massives de matières premières et pour transformer ces dernières sur place. Ces mesures devaient être soutenues par l'organisation de campagnes tendant à éduquer la population et à l'amener à changer progressivement son comportement pour qu'elle cesse de consommer des produits importés et préfère les produits locaux.

Elimination du chômage et du paupérisme

36. La suppression du chômage et de la pauvreté devait retenir particulièrement l'attention des gouvernements dans leurs plans nationaux de développement. Pour ce faire, les pays africains devaient décentraliser les activités de développement, en implantant de petites unités industrielles dans les zones rurales en vue de créer des emplois pour les populations rurales, hommes et femmes. Cette entreprise devait être soutenue par le développement de l'enseignement primaire et de la formation professionnelle, et par la mise en place d'une infrastructure rurale suffisante : routes, électricité, irrigation, installations sanitaires et autres mesures tendant à améliorer l'environnement et les conditions de vie des populations.

37. Les participantes ont insisté sur la nécessité d'accorder la priorité à l'agriculture et, surtout, à la production vivrière dans les plans de développement national. Tous les pays africains devaient s'efforcer d'assurer leur autonomie alimentaire et les femmes avaient un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif. L'accent a été mis sur la nécessité, pour les femmes, d'obtenir le droit de posséder leurs propres terres, de bénéficier de prêts agricoles et de profiter des fruits de leur travail.

38. Plusieurs participantes ont lancé un appel aux organismes des Nations Unies, en particulier à la CEA, pour qu'ils aident les pays africains dans leurs efforts tendant à restructurer leurs économies, en donnant la priorité à la technologie. Les pays industrialisés devaient être incités à accorder la contribution promise de 0,7 p. 100 de leur produit national brut pour l'assistance au développement, afin d'assurer une aide suffisante aux pays en développement. Ils devaient également assouplir les conditions rigides de leur aide financière et accorder davantage de prêts à long terme à des taux d'intérêt modérés. Un appel a été lancé pour que les pays développés soient plus ouverts aux propositions des pays du tiers monde pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

39. Les participants sont parvenus aux conclusions ci-après à l'issue du débat consacré à ce point de l'ordre du jour :

a) Il y a un rapport étroit entre la promotion de la femme et l'instauration du nouvel ordre économique international;

b) Il faut que les pays africains envisagent la restructuration de leur économie en vue d'intégrer la femme au développement, de mettre en valeur leurs ressources nationales, d'axer les activités de développement sur les zones rurales et de favoriser l'adoption des techniques adaptées aux conditions nationales;

c) Il faut instaurer une coopération entre les pays africains eux-mêmes d'une part, et avec les pays industrialisés, d'autre part, et renforcer la coopération arabo-africaine.

Etablissement d'un mécanisme régional pour accroître le rôle des femmes dans le processus de développement économique et social de l'Afrique et promouvoir et orienter le Centre de recherches et de formation pour la femme de la CEA
(document E/CN.14/ATRCW/WD.4/Rev.1) (point 3 de l'ordre du jour)

40. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par un fonctionnaire du secrétariat, qui a fait l'historique du Centre africain de recherches et de formation pour la femme et a décrit ses objectifs et ses activités. Le secrétariat a proposé la création d'un Comité régional de coordination pour l'Afrique qui aurait pour principal objectif d'aider les autorités nationales à renforcer l'intégration de la femme au développement; il a invité les participants à examiner la création de ce comité, ses structures et ses attributions.

41. Le principe de la création d'un dispositif pour l'intégration de la femme au développement a été généralement admis. Les débats ont essentiellement porté sur la question de savoir s'il fallait renforcer et regrouper les organismes existants ou créer des organes nouveaux pour coordonner les activités régionales et sous-régionales tendant à intégrer la femme au développement. Certaines délégations ont exprimé leur appréhension quant aux risques de chevauchement des activités de ce comité avec celles de l'Organisation panafricaine des femmes. D'autres délégations ont fait remarquer que le CARFF était une institution encore jeune dont le potentiel restait encore à exploiter. Elles ont estimé qu'il serait judicieux de renforcer ses structures et ses activités plutôt que de créer d'autres organes.

42. Le représentant du secrétariat a expliqué que la proposition ne concernait pas la création d'un nouveau centre régional mais la mise en place d'un nouveau mécanisme qui faciliterait l'intégration de la femme au développement en établissant une liaison sur le plan sous-régional entre les structures nationales de coordination envisagées et la structure régionale. La décentralisation se ferait sous l'autorité du Centre de recherches et de formation pour la femme et dans le cadre de la structure sous-régionale qui existait déjà au sein de la CEA.

43. La délégation du Sénégal a annoncé son intention de s'abstenir de participer aux délibérations concernant le dispositif régional parce qu'elle estimait que la proposition présentée avait un caractère politique qui réclamait une décision au niveau ministériel. Les délégations du Mali et de la Guinée ont été du même avis. La délégation du Niger a déclaré que, si elle ne faisait aucune objection à propos de la création du Comité régional permanent pour l'Afrique, elle faisait cependant des réserves quant au caractère sous-régional des organismes proposés.

44. Les participants ont examiné le projet de mandat du Comité régional permanent pour l'Afrique proposé dans la partie A de l'annexe I du document E/CN.14/ATRCW/77/WD.4; ils l'ont adopté avec quelques amendements. La version modifiée est annexée au présent rapport.

Action aux échelons national et régional concernant l'Année internationale de l'enfant (point 4 de l'ordre du jour)

45. Le point 4 de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur du Bureau régional du FISE pour l'Afrique de l'Est, qui a expliqué qu'en 1976 l'Assemblée générale avait proclamé l'année 1979 Année internationale de l'enfant et avait désigné le FISE comme principal organisme des Nations Unies chargé de coordonner les activités de l'Année internationale de l'enfant. Les objectifs de l'Année étaient les suivants : encourager tous les pays, riches et pauvres à reconsidérer leurs programmes en faveur du bien-être de l'enfant et à soutenir massivement les mesures prises à l'échelle locale et nationale tendant à rendre les responsables davantage conscients du lien vital existant entre les programmes pour l'enfance d'une part, et le progrès économique et social, d'autre part.

46. L'Année internationale de l'enfant coïnciderait avec le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant. Les moyens les plus sûrs pour que les activités de l'Année donnent des résultats concluants étaient ceux qui renforçaient l'engagement des gouvernements à satisfaire les besoins de l'enfant et à augmenter son bien-être aux cours des années à venir. L'Année internationale de l'enfant devait permettre de placer l'accent sur le développement intellectuel, psychologique et social de l'enfant, sans que son bien-être physique soit négligé.

47. Une des raisons pour lesquelles une année spéciale devait être consacrée à l'enfant est que moins de 10 p. 100 de la population rurale des pays en développement (203 millions de personnes) vivaient à une distance de 10 km d'un centre sanitaire. Une enquête de l'OMS effectuée dans 91 pays en développement avait fait ressortir que 85 p. 100 de la population rurale de ces pays n'avaient pas d'eau potable. En 1970, le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, mais non scolarisés, était de 259 millions contre 212 millions de scolarisés. Les projections pour 1985 prévoyaient 375 millions contre 350 millions.

48. Il fallait donc qu'à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant l'attention se concentre sur les enfants les plus vulnérables : les enfants pauvres des zones rurales, les handicapés physiques et mentaux, les orphelins, les enfants abandonnés et les enfants souffrant de malnutrition.

49. Le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant ferait tout son possible pour fournir les renseignements nécessaires concernant les activités envisagées pour l'Année, favoriser les échanges de données d'expérience et encourager une plus grande participation. Dans une lettre adressée à tous les pays membres, le Directeur général du FISE avait proposé la création de commissions nationales ou d'autres organes appropriés chargés de planifier et d'entreprendre les activités prévues pour l'Année et d'obtenir le soutien des citoyens.

50. Toutes les organisations intergouvernementales, internationales et nationales seraient invitées à participer activement. La résolution proclamant l'Année internationale de l'enfant affirmait que la notion de services de base en faveur de l'enfance était un élément capital du développement social et économique et qu'elle devrait être soutenue et appliquée par les efforts des communautés internationales et nationales. Le principal objectif de cette idée était de trouver des méthodes efficaces pour atteindre les enfants encore inaccessibles et leur fournir des services essentiels.

51. La politique des services de base du FISE devait être considérée comme un point de départ et à mesure que l'économie progresserait, des services nouveaux, plus vastes et plus complets, seraient créés. Ces services contribueraient au processus de développement : ils favoriseraient l'utilisation d'une main-d'oeuvre nombreuse, ils permettraient une amélioration rapide des conditions de vie, ils introduiraient divers éléments dans le développement, tels que la construction de routes, l'irrigation, la mise en valeur des terres, l'adoption de techniques adaptées aux besoins et aux possibilités du village et des responsabilités plus nombreuses pour les femmes.

52. La représentante du FISE a recommandé l'adoption d'un système de garderies d'enfants plus économique, faisant davantage appel aux pratiques africaines en matière d'éducation. Elle a également mentionné les problèmes que posait l'urbanisation rapide de certaines parties de l'Afrique. Elle a terminé son intervention en rappelant que l'enfant d'aujourd'hui était l'homme de demain et à recommandé que des mesures soient prises pour que l'enfant retrouve sa place dans la société.

53. Les participantes ont appris avec satisfaction que 1979 avait été proclamée Année internationale de l'enfant et ont exprimé l'espoir que, dans le cadre de l'Année de l'enfant, des efforts seraient déployés pour faire connaître davantage les besoins et les aspirations de l'enfant. La Conférence a insisté en outre sur la nécessité de formuler des politiques nationales en faveur des enfants dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la culture et d'envisager la création de services spéciaux au profit de l'enfant.

54. Les propositions suivantes ont été faites :

- i) Il faudrait mettre en place des structures propres à accroître la sécurité de l'enfant en dehors du foyer;
- ii) Le Secrétaire exécutif de la CEA devrait inscrire la question de l'Année internationale de l'enfant à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité exécutif de la CEA;
- iii) Un appel devrait être lancé aux gouvernements africains et autres pour qu'ils s'efforcent d'atteindre les objectifs de l'Année internationale de l'enfant;
- iv) Il faudrait s'efforcer de favoriser l'exécution de programmes de recherche dans les domaines suivants :
 - a) Moyens nouveaux d'aborder les problèmes de l'analphabétisme, de la malnutrition et de la pauvreté;
 - b) L'attitude des femmes à l'égard de la maternité;
 - c) L'allaitement au sein;
 - d) Les relations mère/enfant en milieu rural et dans les zones urbaines;
 - e) L'éducation sexuelle;
 - f) Les loisirs des adolescents en milieu urbain.

55. De nombreuses participantes ont proposé que les gouvernements africains envisagent l'instauration éventuelle de jours fériés spéciaux en l'honneur des enfants et l'organisation, en prévision de l'Année internationale de l'enfant, d'une campagne d'information généralisée à tous les niveaux (local, national, régional et international) pour rendre les parents, les responsables à tous les niveaux, conscients des besoins et des problèmes de l'enfance en matière de nutrition, d'hygiène préventive, d'éducation, d'adaptation sociale et de scolarisation. Elles ont proposé en outre que chaque pays élabore un programme spécial pour l'Année internationale de l'enfant avec le concours des institutions régionales et interrégionales.

56. Les participantes ont estimé que l'Année internationale de l'enfant devait être une année de rencontres régionales et internationales pour les responsables des organisations s'occupant de l'enfance et des organismes nationaux, régionaux et interrégionaux s'occupant de la condition de l'enfant. Ces rencontres devaient être l'occasion d'échanges d'informations et de données d'expérience et prévoir des expositions et des publications relatives à l'enfance. En outre, les mesures en faveur de l'enfance devaient aller de pair avec des activités de soins aux enfants et des dispositions en faveur de l'enfance délinquante ou prédélinquante, des orphelins et des enfants handicapés.

57. Des mesures tendant à protéger les enfants, et plus particulièrement les filles, de certaines contrées contre les mutilations physiques ont été proposées.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE

1. Création de dispositifs nationaux ou renforcement de ceux qui existent

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

Rappelant, les dispositions du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme et la résolution 269(XII) adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique le 28 février 1975,

Notant avec satisfaction l'accroissement continu des ressources consacrées par les gouvernements et par les institutions bilatérales et multilatérales, dont les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, à l'examen de la contribution des femmes au développement,

a) Prie instamment les gouvernements de la région africaine de poursuivre et d'intensifier leurs efforts tendant à faire figurer dans tous les plans et programmes sociaux, économiques et culturels des dispositions concernant la promotion de la femme;

b) Invite la Conférence des ministres de la CEA à encourager les Etats membres à créer des commissions nationales, des bureaux ou autres organes gouvernementaux analogues chargés de favoriser l'intégration des femmes, ou à renforcer ceux de ces organismes qui existent déjà;

c) Prie le Centre africain de recherches et de formation pour la femme d'accroître son aide aux gouvernements pour la création d'organes de ce genre et d'élargir sa compétence en matière de planification et d'exécution.

2. Besoins prioritaires des femmes rurales

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

Considérant le rôle primordial que les femmes jouent dans l'évolution de la société africaine,

Tenant compte du fait que la majorité des femmes africaines vivent et travaillent dans des zones rurales,

Prenant acte de la résolution 269(XII) du 28 février 1975, dans laquelle la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique demande instamment aux gouvernements des Etats membres d'attacher une attention particulière au potentiel de la femme, ressource humaine essentielle à l'effort de développement, en mettant à sa disposition, plus spécialement dans les zones rurales, une éducation et une formation appropriée,

Prie instamment la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, la Conférence générale et le Conseil d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'accorder une attention particulière à la situation difficile des femmes rurales en organisant des programmes de développement rural intégré fondés sur la situation et les besoins réels de chacun de leurs pays membres et de formuler des recommandations à l'intention des gouvernements au sujet de l'élaboration et de l'exécution de programmes et de projets portant sur l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle, dont la formation aux techniques modernes d'agriculture et d'élevage; sur les moyens permettant de créer des activités productrices de revenus; sur les techniques appropriées permettant d'améliorer la qualité de la vie; sur les prêts et les crédits; sur la promotion de la petite industrie locale; sur l'établissement des budgets et l'économie domestique et sur les moyens à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès aux services de santé et à une nutrition suffisante.

3. Les femmes africaines et le nouvel ordre économique international

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

Rappelant la résolution 3201(S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974, relative à la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la résolution 3202(S-VI), en date du 1er mai 1974, relative au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international,

Rappelant aussi la Déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, adoptée par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui énonce le principe selon lequel il est indispensable d'instaurer d'urgence le nouvel ordre économique international,

Se félicitant de l'initiative prise par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les Etats membres, d'établir un Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, 1976-1981-1986,

Soucieuse de constater que dans ce plan directeur, il n'est pas pleinement tenu compte du rôle que les femmes peuvent jouer dans l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique,

a) Prie instamment les gouvernements de reconnaître le rôle des femmes, la nécessité d'accroître délibérément le degré d'autonomie, l'accélération d'un processus de croissance et de diversification, endogène et relativement autonome et l'élimination progressive du chômage et du paupérisme.

b) Recommande que les stratégies de développement national prévoient des mesures précises permettant de faire en sorte que les possibilités des femmes soient pleinement utilisées et rémunérées dans toutes les branches d'activité, dont celles qui relèvent de l'agriculture et de la transformation du monde rural et que leur contribution effective au développement national soit pleinement reconnue;

c) Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de présenter à la Conférence des ministres, lors de sa prochaine réunion, pour examen et suite à donner, des principes directeurs permettant d'assurer la participation des femmes africaines à l'élaboration et à l'application des principes du nouvel ordre économique international.

4. Création d'un Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

Rappelant les dispositions du Plan d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement adopté pour la région de la Commission économique pour l'Afrique, dans lequel il est question de la création de divers organes, dont un Comité régional africain permanent appelé à coordonner les travaux des commissions nationales, à conseiller les responsables du Programme de la Commission économique pour l'Afrique en faveur des femmes et à collaborer avec les organisations internationales et régionales, en particulier la Conférence panafricaine des femmes,

Rappelant aussi les dispositions du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme adopté par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme en juin 1975, dans lequel les commissions régionales des Nations Unies étaient invitées à faire connaître le Plan et à apporter aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales l'appui dont ils ont besoin pour exécuter les plans et il était recommandé que les commissions régionales mettent en place le dispositif voulu, éventuellement en créant un comité permanent d'experts des pays de la région,

Consciente de la nécessité de créer dans le cadre de la structure administrative de la Commission économique pour l'Afrique une organisation intégrée qui serait chargée de la planification et de la programmation tant à l'échelle régionale et sous-régionale qu'au niveau des pays,

a) Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de consulter le Conseil des ministres de la Commission en vue de prendre les mesures nécessaires pour créer, conformément aux dispositions du document intitulé "Structure et mandat du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement", les organes suivants :

- i) à l'échelle régionale, un comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement;
- ii) à l'échelle sous-régionale, des comités d'exécution des plans d'action pour l'intégration de la femme au développement, dans le cadre des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets établis à Lusaka, Yaoundé, Gisenyi, Niamey et Tanger;

b) Recommande que la Conférence régionale sur l'intégration des femmes dans le développement, dont la présente session est considérée comme la première, soit convoquée tous les trois ans pour faire le point des progrès accomplis et formuler des propositions concernant les activités du Centre africain de recherches et de formation pour la femme, en particulier, et l'intégration de la femme au développement, en général, et que les rapports et recommandations

adoptés par la Conférence à chacune de ses sessions soient présentés à la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la Commission:

c) Recommande en outre que la prochaine session de la Conférence ait lieu exceptionnellement en 1979 conformément à la résolution 2062(LXII) du Conseil économique et social, en date du 2 mai 1977, dans laquelle les commissions régionales étaient invitées à considérer des moyens de contribuer efficacement à la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, y compris la possibilité de tenir avant 1980 des séminaires ou des réunions régionaux sur les thèmes de la Conférence.

5. Renforcement des ressources du Centre africain de recherches et de formation pour la femme

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

Ayant à l'esprit la contribution importante apportée par le Centre africain de recherches et de formation pour la femme en faveur de l'intégration de la femme au développement,

Sachant que le Centre ne peut s'acquitter convenablement de ses fonctions que s'il dispose d'un personnel qualifié suffisant pour l'élaboration et l'exécution efficaces des programmes à tous les niveaux,

Prie instamment les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que le Centre africain de recherches et de formation pour la femme soit doté d'un personnel et de fonds suffisants au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il puisse accélérer ses activités opérationnelles, en particulier celles qui concernent les femmes rurales.

6. Année internationale de l'enfant

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

Notant avec satisfaction la décision proclamant l'année 1979 Année internationale de l'enfant et l'initiative prise par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'alerter l'opinion mondiale de la nécessité de prendre des mesures spéciales pour améliorer la condition de l'enfant,

Reconnaissant la nécessité, pour les pays en développement, de fournir d'urgence des services de base en faveur des enfants, qui constituent des éléments essentiels du développement économique et social, et de garantir la santé et le bien-être des générations futures,

a) Prie instamment les gouvernements africains de participer activement à l'Année internationale de l'enfant :

- i) En formulant des programmes visant à assurer des services de santé adéquats, des services de nutrition et des services d'instruction élémentaire aux enfants, en tant que partie intégrante de leurs plans de développement économique et social;
- ii) En s'attachant en particulier à fournir des services suffisants aux enfants des familles pauvres des zones rurales et des taudis urbains, aux enfants physiquement et mentalement handicapés, aux orphelins, aux enfants abandonnés et aux enfants atteints de malnutrition;
- iii) En procédant à une étude des usages traditionnels et culturels préjudiciables à la croissance physique et mentale des enfants, l'objectif étant de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces usages;
- iv) En créant des garderies d'enfants, la priorité étant accordée aux secteurs défavorisés de la société;
- v) En instituant les commissions nationales ou tous autres organes appropriés pour planifier et exécuter des activités en faveur du bien-être des enfants;

b) Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de porter la présente résolution à l'attention du Comité exécutif de la Commission qui doit se réunir du 10 au 12 octobre 1977.

7. Situation dans les pays de l'Afrique australe

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

- a) Note avec satisfaction l'issue victorieuse de la lutte pour l'indépendance de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, de l'Angola et du Mozambique;
- b) Note avec une profonde préoccupation que les régimes minoritaires racistes de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud continuent d'opprimer des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, auxquels ces régimes refusent la place qui leur est due dans leur propre pays, ainsi que dans les réunions et conférences internationales;
- c) Prie instamment tous les gouvernements, en particulier les gouvernements africains, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces régimes.

8. Lutte du peuple palestinien

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

- a) Déplore la situation du peuple palestinien;
- b) Appuie sans réserve les résolutions adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine et par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la lutte du peuple palestinien.

9. Motion de remerciements au Président et au peuple de la République islamique de Mauritanie

La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration des femmes au développement,

a) Exprime sa profonde reconnaissance et ses remerciements à Son Excellence M. Moktar Ould Daddah, Président de la République islamique de Mauritanie, et au peuple mauritanien pour avoir bien voulu accueillir la Conférence, pour avoir accordé aux délégations un accueil chaleureux et une hospitalité généreuse pendant leur séjour en Mauritanie et pour avoir tout fait pour que la Conférence puisse se dérouler dans les meilleures conditions;

b) Exprime en outre sa reconnaissance au Président de la Mauritanie et à son épouse pour la contribution extrêmement positive qu'ils ont apportée à l'atmosphère sereine dans laquelle la Conférence s'est déroulée;

c) Prie la Présidente de la Conférence de transmettre la teneur de la présente motion au Président, au Gouvernement et au peuple de la République islamique de Mauritanie.

STRUCTURE ET MANDAT DU COMITE REGIONAL AFRICAIN DE
COORDINATION POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME
AU DEVELOPPEMENT

Dans le document E/CN.14/ATRCW/77/MD.4 intitulé "Un dispositif régional possible pour favoriser la coopération et la coordination en Afrique" deux types de structures régionales possibles ont été proposés :

- i) Le Comité régional africain permanent;
- ii) L'organisation africaine des femmes en faveur du développement, organe indépendant dont les statuts et le mandat ont été énoncés à l'Annexe II du document de base.

Structure révisée du dispositif régional

Après avoir examiné le document, la Conférence a envisagé la possibilité de renforcer les activités opérationnelles actuellement entreprises par le Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF), en décentralisant ses activités à l'échelon national et sous-régional et en instaurant un dispositif à trois niveaux (national, sous-régional et régional) bien intégré au système administratif de la Commission économique pour l'Afrique.

A l'échelon national, les commissions nationales ou les bureaux pour la femme, les conseils et autres dispositifs nationaux créés par les gouvernements constitueront les points de convergence.

A l'échelon sous-régional, un comité d'intégration de la femme au développement serait créé dans chaque sous-région. Chacun de ces comités fonctionnerait dans le cadre du Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de la CEA (IULPOC) desservant la sous-région en question. Ces comités auront leur siège à :

- a) LUSAKA, pour les pays de la sous-région de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est;
- b) YAOUNDE et GISENYI, pour les pays de la sous-région de l'Afrique du Centre;
- c) NIAMEY, pour les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest;
- d) TANGER, pour les pays de la sous-région de l'Afrique du Nord.

A l'échelle régionale, un comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement sera constitué afin :

- a) de contribuer à l'établissement d'institutions et de programmes spécialement conçus pour favoriser la participation des femmes au développement;

- b) d'évaluer l'évolution de la condition de la femme; et
- c) de fixer des normes et d'élaborer des modèles juridiques.

Statuts et mandat du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement

Le comité de coordination régional sera organisé comme suit :

- a) Le Secrétaire exécutif de la CEA ou son représentant, en qualité de membre de droit;
- b) Le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine ou son représentant,
- c) La Secrétaire générale de l'Organisation panafricaine des femmes ou sa représentante;
- d) Des représentants de deux pays de chaque sous-région, nommés pour deux ans, et les présidents des comités sous-régionaux;
- e) Le Président, le Vice-Président et le Rapporteur de la Conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement;
- f) Les représentants des principaux organismes qui contribuent au financement des activités entreprises au titre du programme du CARFF, en qualité d'observateurs;
- g) Les représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies, qui seront invités à titre d'observateurs si un sujet particulier inscrit à l'ordre du jour relève de leur compétence
- h) Le coordonnateur technique principal du CARFF qui sera membre de droit et fera office de Secrétaire du Comité.

Lors de sa première session, qui se tiendra sous l'égide de la CEA, le Comité élira son Président et définira la durée de son mandat.

Le Comité aura notamment pour tâche :

- a) D'aider et de conseiller la CEA dans ses activités relatives à l'intégration de la femme au développement en tenant compte de celles des gouvernements et des autres institutions de la région, et de coordonner les activités des comités sous-régionaux;
- b) De coopérer avec le Groupe de travail interinstitutions chargé de mettre en oeuvre le Programme d'action pour l'intégration de la femme au processus de développement en Afrique;

c) De coopérer avec des institutions spécialisées et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social et les autres commissions régionales;

d) De coopérer avec les autres institutions intergouvernementales compétentes, en particulier l'Organisation panafricaine des femmes;

e) En liaison avec le CARFF et les organes nationaux créés pour favoriser l'intégration de la femme au processus de développement en Afrique :

i) De faire entreprendre des études par pays et d'aider les institutions nationales à déterminer les catégories de renseignements nécessaires à une véritable compréhension de la situation des femmes et des facteurs qui favorisent leur avancement ou y font obstacle;

ii) De contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'enquêtes destinées à recueillir des statistiques et autres informations;

iii) D'installer au sein du CARFF un service de rassemblement et d'échange de renseignements pouvant faciliter la coordination et la complémentarité des programmes tendant à favoriser l'avancement des femmes aux divers niveaux et permettant aux pays de la région de partager des données d'expérience;

f) En liaison avec les services régionaux de statistiques et d'autres organismes internationaux, de formuler des directives concernant les méthodes à appliquer pour rendre compte de la situation de la femme et de l'élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés dans le Plan d'action;

g) D'entreprendre toutes autres activités de nature à favoriser la réalisation des objectifs du Comité.

Le Comité sera habilité à formuler des recommandations sur toute question relevant de sa compétence, directement aux gouvernements des Etats membres ou des membres associés de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations bénévoles oeuvrant dans la région.

Après avoir consulté la CIA, le Comité pourra créer les sous-comités qu'il juge de nature à lui faciliter l'exercice de ses responsabilités.

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Son Président peut, dans des cas spéciaux, convoquer des réunions extraordinaires. Les années où la Conférence des ministres de la CEA doit se réunir, le Comité se réunit au moins une semaine avant l'ouverture de la Conférence.

Le règlement intérieur du Comité est le même que celui de la Commission économique pour l'Afrique.

Le CARFF fait office de secrétariat du Comité, la CEA fournissant les fonctionnaires nécessaires à cette fin.

Les langues de travail du Comité sont celles de la Commission économique pour l'Afrique. Les interventions faites dans l'une de ces langues de travail sont interprétées dans les autres langues de travail.

La première session du Comité sera convoquée dès que possible par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. A chacune de ses sessions, le Comité décide du lieu de sa réunion suivante.

Mandat des Comités sous-régionaux

Les Comités sous-régionaux :

- a) Reçoivent et examinent les propositions présentées par les commissions nationales pour la femme et le développement ou par d'autres organes analogues chargés d'assurer l'intégration de la femme dans tous les secteurs du développement national, en vue d'obtenir une assistance financière et technique pour l'exécution des projets;
- b) Diffusent des informations et s'occupent de questions relatives aux moyens de communication;
- c) Lechent des connaissances et des données d'expérience par l'intermédiaire de stages, de séminaires, de voyages d'études et autres réunions techniques;
- d) Font en sorte que les programmes sous-régionaux de développement tiennent pleinement compte de l'intégration de la femme au développement;
- e) Font entreprendre des études par pays et aident les institutions nationales à déterminer les catégories de renseignements nécessaires à la compréhension réelle de la situation des femmes et des facteurs qui favorisent leur avancement ou y font obstacle;
- f) Contribuent à la conception et à l'exécution d'enquêtes ayant pour objet de recueillir des statistiques et autres informations.
- g) Offrent des services de rassemblement et d'échange de renseignements pouvant faciliter la coordination et la complémentarité des programmes tendant à favoriser l'avancement des femmes aux différents niveaux et permettant aux pays de la sous-région de partager des données d'expérience.

Institutionnalisation de la Conférence sur l'intégration de la femme au développement

La Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement, dont la session organisée à Nouakchott du 27 septembre au 2 octobre 1977 est considérée comme la première, se réunit tous les trois ans pour faire le point des progrès réalisés et formuler des propositions concernant les activités du CARFF, en particulier, et l'intégration de la femme au développement, en général. Son rapport et ses recommandations sont présentés à la Conférence des ministres de la CEA par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la Commission.

Le thème et l'ordre du jour de la Conférence et toutes les autres questions concernant ses préparatifs relèvent de la compétence du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement.